

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

SC16287 – 27/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-huitième session ordinaire

23-28 janvier 2016

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/945(XXVIII) Add.6

Original : anglais

NOTE CONCEPTUELLE

**OFFRE DU
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE
D'ABRITER LE SECRETARIAT DU CONSEIL
ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE
A LUSAKA (ZAMBIE)**

I. Introduction

1. Le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine a été créé en tant qu'organe consultatif important en vertu de l'Acte constitutif de l'UA adopté en 2002 pour faire entendre la voix des peuples africains en général et des acteurs non étatiques et non gouvernementaux en particulier, dans le courant dominant des processus de prise de décisions de l'Union africaine. A cet égard, l'ECOSOCC a été institué par un processus de consultations régionales avec les groupes de la société civile à travers l'Afrique et le résultat de ces consultations a été examiné par l'Union africaine.

2. L'ECOSOCC a été créé pour tisser des partenariats forts entre le gouvernement et l'ensemble des couches de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, la diaspora, les syndicats, le secteur privé et les groupes professionnels. Ainsi, l'ECOSOCC s'assure de la participation active de la société civile africaine au programme d'intégration et de développement du continent et de mise en œuvre des politiques et programmes de l'UA dans le domaine de la paix, la sécurité, le développement économique et social.

II. Contexte

3. La Zambie s'identifie entièrement aux objectifs et principes de création de l'ECOSOCC. En tant que membre fondateur de l'Organisation de l'Unité africaine d'alors et de l'Union africaine, la Zambie poursuit les idéaux du panafricanisme. Grâce à cet engagement, la Zambie a accueilli en 2001, le Sommet historique des chefs d'État et de gouvernement qui a mené à l'instauration de l'UA à partir de l'OUA. L'on ne soulignera jamais assez l'importance de la contribution de la Zambie à la lutte de libération en Afrique. Entouré de huit (8) pays engagés tous dans la lutte de libération du joug colonial, la Zambie par son fondateur Dr Kenneth Kaunda David, premier président républicain, a apporté le soutien nécessaire à ses voisins jusqu'à la libération de la région du joug colonial et de l'apartheid.

4. En sa qualité de membre actif de l'UA, la Zambie estime que le Secrétariat de l'ECOSOCC devrait être indépendant, puisque la période de démarrage est terminée et que l'ECOSOCC devra disposer à présent d'un secrétariat indépendant. Comme nombre d'autres institutions et agences de l'UA basées en dehors de la Commission de l'UA, l'ECOSOCC devrait pouvoir grandir et se développer également avec un certain niveau d'indépendance.

5. Lors du Sommet de l'UA tenu du 7 au 15 juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud) 2015, l'une des décisions les plus importantes des chefs d'Etat et de gouvernement était **« d'assurer un emplacement régional ou géographique équitable des institutions de l'UA y compris les organes, organismes spécialisés et autres bureaux de l'UA à travers le continent »**. Cette décision a été motivée par le fait que le Sommet avait fait remarquer que l'emplacement actuel des institutions de l'UA n'était pas équitable. Cette décision a marqué un tournant décisif dans le déroulement du tapis de l'histoire progressive de l'UA.

6. C'est ainsi que le 23 juin 2015, le Gouvernement de la République de Zambie, par son député et Ministre des Affaires étrangères, S.E. Harry Kalaba, a soumis au Dr Nkasozana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'UA, la candidature de la Zambie pour abriter le Secrétariat de l'ECOSOCC.

7. La Commission de l'UA n'a émis aucune objection à propos du transfert du Secrétariat de l'ECOSOCC vers Lusaka (Zambie) mais a conseillé aux autorités zambiennes de s'adresser à la Direction des Citoyens et de la Diaspora (CIDO) de la Commission de l'Union africaine pour traiter des incidences juridiques, structurelles et financières de ce transfert. La Commission de l'UA a par ailleurs convenue d'inscrire ce point à l'Ordre du jour du Comité des Représentants permanents, pour examen, lors du Sommet de Janvier 2016.

8. Ainsi, l'Ambassade présente l'offre de la Zambie d'abriter le Secrétariat de l'ECOSOCC de l'UA et demande d'inscrire la question, pour examen, à l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, prévu en Janvier 2016. Cette offre est entièrement soutenue par le Cabinet du Gouvernement zambien, qui a depuis lors chargé son Ministère des Affaires étrangères de suivre la procédure.

III. Raisons Justifiant le choix de la Zambie pour abriter le Secrétariat de l'ECOSOCC

9. La Zambie estime que si l'ECOSOCC dispose d'un secrétariat indépendant, cela lui permettrait de renforcer sa performance, son efficacité et sa crédibilité auprès des membres de l'ECOSOCC et d'un plus grand nombre de la société civile africaine. Certains membres de la société civile africaine ont émis des doutes quant au fait que la Commission ait agi en tant que garant de l'ECOSOCC et qu'il était nécessaire de fournir un environnement propice à la société civile pour qu'elle s'exprime librement. Par conséquent, le fait de permettre à l'ECOSOCC de disposer d'un secrétariat indépendant à Lusaka dissiperait ce malentendu. La Zambie offre un environnement pacifique, stable et propice à la création et au fonctionnement efficace d'une telle institution essentielle de l'UA comme l'ECOSOCC.

10. En outre, pour renforcer son offre et assurer un transfert rapide et efficace avec la mise en place du Secrétariat de l'ECOSOCC à Lusaka, la Zambie a pris les mesures ci-après:

[a] le Gouvernement de la Zambie a obtenu tout le septième étage du complexe du gouvernement d'état et Centre de Conférences, dont l'Immeuble de bureaux est stratégiquement situé à distance de marche du quartier central des affaires de Lusaka, avec accès facile aux hôtels de luxe, services bancaires, services de messagerie et autres équipements essentiels nécessaires à la mise en place rapide du Secrétariat;

Toutefois cet établissement ne sera nécessaire que pour une période transitoire d'un peu plus d'un (1) an;

[b] le Gouvernement zambien a déjà mis à disposition un terrain d'environ quatre (4) hectares dont le titre foncier est au nom de l'ECOSOCC et sur

lequel un bâtiment permanent pour le Secrétariat sera construit. Cette parcelle se trouve près de l'Aéroport international Kenneth Kaunda de Lusaka et à portée des différents domaines d'immeubles, d'hôtels et de complexes commerciaux résidentiels, exclusifs et hautement sécurisés;

- [c] à cette fin, la Zambie a identifié des partenaires de coopération qui ont accepté de bâtir le complexe permanent pour le Secrétariat et de financer l'ensemble du projet sans aucun frais pour l'Union africaine;
- [d] pour renforcer davantage le processus de mise en place du Secrétariat de l'ECOSOCC, le Gouvernement zambien fournira des agents en détachement qui travailleront au Secrétariat avec ceux de CIDO. Cela pourrait réduire les coûts globaux pour le recrutement et les dépenses afférentes aux ressources humaines au cours de la période transitoire.

11. La Zambie souhaite qu'il soit pris acte du fait qu'après le déplacement du Secrétariat de l'ECOSOCC à Lusaka, le Conseil demeure une véritable institution de l'UA, dirigée par des responsables de l'UA. Il continuera à fonctionner dans le cadre des normes, des règles et des procédures de l'UA, conformément à l'Accord de siège qui sera signé entre le Gouvernement de la Zambie et la Commission, et n'affectera pas les intérêts généraux de l'UA. Les opérateurs de l'ECOSOCC à Lusaka seront sous serment de l'UA et devront respecter les institutions et les procédures de l'UA comme toute autre institution et tout organe situés en dehors du siège de l'Union.

12. En outre, la Zambie estime que le transfert des lieux de l'ECOSOCC vers Lusaka permettra de sensibiliser les populations des différents États membres et de construire une base de masse populaire pour les activités et programmes de l'Union africaine. Du fait que Lusaka abrite déjà le Secrétariat du COMESA, il s'agira de promouvoir la confluence et l'intégration d'impacts, puisque l'objectif du COMESA soutient l'agenda de développement de l'ECOSOCC. Il s'agira aussi de créer une dynamique propice à une plus grande diffusion des informations concernant l'UA et la mobilisation parallèle des efforts à travers les larges couches de la société africaine.

13. La Zambie considère l'accueil du Secrétariat de l'ECOSOCC comme une marque de reconnaissance du rôle qu'a joué le pays dans la création de l'UA, et celui qu'il continue à jouer en favorisant la croissance et le développement. L'offre de la Zambie d'abriter le siège de l'ECOSOCC est guidée par le même esprit et le même engagement à assurer la liberté socio-économique, la paix, la stabilité, le développement et la croissance économique de l'ensemble du continent africain, au profit de ses populations.

14. La Zambie, un pays d'environ 15 millions d'habitants, bénéficie d'un excellent réseau routier et de services de communications téléphoniques. C'est un centre de transport aérien régional et continental emprunté par les principales compagnies aériennes d'Afrique, telles qu'Ethiopian Airlines, South African Airways, Kenya Airways, Emirates, Rwanda Air, Air Namibia, Air Zimbabwe, etc. Le Gouvernement zambien est actuellement en train de mettre sur pied sa propre compagnie aérienne.

IV. Résultats attendus au cas où la Zambie abriterait le Secrétariat de l'ECOSOCC

15. Si la Zambie abritait le Secrétariat de l'ECOSOCC, à l'instar de tout Etat membre qui héberge les organes, les institutions, les agences et bureaux régionaux d'autres États membres de l'Union, cela favoriserait l'intérêt renouvelé pour l'Union africaine, pour son identité et son soutien. Cela permettrait également la création d'une base populaire de masse pour ses programmes et activités, alors que nous tentons d'intégrer l'Agenda 2063 pour les peuples d'Afrique que nous servons.

16. Par le biais de son Ambassade à Addis-Abeba, le Gouvernement de la Zambie a consulté la Commission sur les implications du transfert du siège de l'ECOSOCC du siège de l'UA, à Addis-Abeba, vers Lusaka, en Zambie. La Commission, après examen de l'offre de la Zambie, n'a émis aucune objection concernant le transfert. Sur conseil de la Commission, la Zambie a consulté CIDO et estimé que le transfert de l'ECOSOCC à Lusaka ne poserait aucun problème juridique, structurel ou financier s'il était effectué de manière adéquate.

V. Conclusion

17. Compte tenu de ce qui précède, le Président du Gouvernement de la République de Zambie, Son Excellence, M. Edgar Chagwa Lungu, l'ensemble du Cabinet et les Zambiens en général ont bon espoir que les Etats membres de l'UA approuveront la demande de la Zambie d'abriter le Secrétariat de l'ECOSOCC à Lusaka. Le Gouvernement Zambien est disposé à recevoir les responsables de la Commission de l'UA pour visiter les bureaux provisoires et le terrain d'environ 4 hectares que la Zambie met à disposition pour la construction du Secrétariat permanent de l'ECOSOCC. L'on espère que la Commission de l'UA soumettra au Sommet de janvier 2016, un rapport contenant les résultats de ses travaux.

2016

Bid by The Government of the Republic of Zambia to host the Secretariat of the Economic, Social and Cultural Council of the African Union in Lusaka, Zambia

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4936>

Downloaded from African Union Common Repository